



**GHT des Alpes du Sud**

**CHICAS - Cellule des Marchés**  
Tél. : 04.92.40.28.04  
E-mail : [cellulemarches@chicas-gap.fr](mailto:cellulemarches@chicas-gap.fr)



**Groupement  
Hospitalier de Territoire  
Alpes du Sud**

Gap-Sisteron · Briançon · Laragne · Embrun · Aiguilles

SE9-N37

**RAMASSAGE, TRAITEMENT ET LIVRAISON  
DU LINGE DES RESIDENTS ET TENUES  
PROFESSIONNELLES SPECIFIQUES DU CENTRE  
HOSPITALIER BUËCH-DURANCE  
A LARAGNE MONTEGLIN ET DU CENTRE HOSPITALIER  
DES ESCARTONS DE BRIANCON INCLUANT L'EHPAD  
ETOILES DES NEIGES ET L'ASSOCIATION LES REFUGES  
SOLIDAIRES – TLR26**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)  
N° 015-2026**

Marché passé en Appel d'Offres Ouvert en application des dispositions relatives aux marchés publics des articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2161-1, R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-4 et R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Marché réservé aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés en vertu des articles L. 2113-12 et L. 2113-16 du Code de la Commande Publique.

Passation d'un ACCORD-CADRE DE SERVICES (article R. 2162-2), exécuté au moyen de BONS DE COMMANDES (articles R. 2162-13 et R. 2162-14).

**Date d'envoi de la consultation :**

- au JOUE et au BOAMP : 02/06/2026
- sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> : 02/06/2026

**Date limite de réception des offres : Jeudi 02/07/2026 à 12h00**

## **SOMMAIRE**

<b>ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 4 – DISCRETION ET CONFIDENTIALITE .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 5 - MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER .....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES .....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 7 - JUGEMENT DES OFFRES .....</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 8 – MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.....</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>11</b>

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION**

### **+ Service acheteur :**

#### **GHT des Alpes du Sud**

Etablissement support : Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud (CHICAS)

1, place Auguste Muret

B.P. 101

05007 GAP Cedex

représenté par le Directeur de l'établissement

### **+ Objet de la consultation :**

La présente consultation a pour objet le ramassage, le traitement et la livraison du linge des résidents et tenues professionnelles spécifiques du Centre Hospitalier Buëch-Durance à LARAGNE MONTEGLIN et du Centre Hospitalier des Escartons de BRIANCON incluant l'EHPAD L'ETOILE DES NEIGES et l'association LES REFUGES SOLIDAIRES.

### **+ Type de marché :** Services

### **+ Division en lots :**

**Le marché comporte deux lots géographiques :**

- **Lot 1 : Centre Hospitalier Buëch-Durance à LARAGNE MONTEGLIN**
- **Lot 2 : Centre Hospitalier des Escartons de BRIANCON incluant l'EHPAD L'ETOILE DES NEIGES et l'association LES REFUGES SOLIDAIRES**

Les candidats peuvent présenter une offre pour un seul lot ou pour l'ensemble des lots.

Toutefois, pour chaque lot auquel il soumissionne, le titulaire devra être en mesure de traiter l'ensemble du linge des résidents de chaque lot.

### **+ Variantes :** non autorisées.

### **+ Durée du marché :**

Le marché est passé pour une période d'un an à compter du **1<sup>er</sup> Septembre 2026 ou de sa date de notification au titulaire** (date de l'accusé de réception faisant foi) si celle-ci est postérieure au 1<sup>er</sup> septembre.

Il sera ensuite renouvelable trois fois par tacite reconduction pour une période de douze mois et pour une durée totale du marché de quatre ans.

#### **Reconduction du marché :**

Conformément à l'article R. 2112-4 du Code de la Commande Publique, le titulaire ne peut refuser la reconduction. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur en informera le titulaire deux mois avant la date anniversaire du marché. La non-reconduction n'ouvre pas droit à indemnisation.

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2-1 Procédure**

Ce marché est passé dans le cadre d'un Appel d'Offres Ouvert en application des dispositions relatives aux marchés publics, des articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2161-1, R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-4 et R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Ce Marché est réservé aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés en vertu des articles L. 2113-12 et L. 2113-16 du Code de la Commande Publique.

En application de l'article L2113-12 du Code de la Commande publique, ce marché est réservé à des entreprises adaptées mentionnées à l'article L5213-13 du code du travail, à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés à l'article L.344-2 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu' à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

Le volume du linge à traiter est fluctuant en fonction de l'activité et des besoins. Pour cette raison le Centre Hospitalier Buëch-Durance ne peut s'engager sur un nombre précis de pièces à l'unité.

La quantité mensuelle moyenne (kg) annoncée ci-après est donnée à titre indicatif sur la base des quantités traitées en 2019-2021 :

*moyenne par mois 2019-2021 : **2300 kg.***

Le volume du linge à traiter est fluctuant en fonction de l'activité et des besoins ; pour cette raison le Centre Hospitalier des Escartons de Briançon, l'EHPAD L'ETOILE DES NEIGES et l'association LES REFUGES SOLIDAIRES ne peuvent s'engager sur un nombre précis de pièces à l'unité.

La quantité mensuelle moyenne (kg) annoncée ci-après est donnée à titre indicatif sur la base des quantités traitées en 2019-2021 :

*moyenne par mois 2024-2025 : **3300kg.***

<b>LINGE RESIDENT EHPAD</b>	<b>1100</b>
<b>LINGE RESIDENT REFUGE</b>	<b>1250</b>
<b>COUVERTURES</b>	<b>950</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 300</b>

Il s'agit d'un accord-cadre de services (article R. 2162-2 du Code de la Commande Publique), exécuté au moyen de bons de commande (articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique).

Les seuils de commandes annuels (par période initiale et période de reconduction) sont :

- minimum 35 000 € HT, maximum 140 000 € HT pour le lot 1
- minimum 50 000 € HT, maximum 201 000 € HT pour le lot 2

### **2-2 Compléments à apporter au Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCP).

### 2-3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- le Règlement de la Consultation (RC) ;
- l'Acte d'engagement (formulaire ATTRI1 pré-rempli par l'Etablissement) ;
- l'annexe financière à l'acte d'engagement (Bordereau de prix) ;
- le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCP) ;
- le cadre de mémoire technique ;
- l'attestation sur l'honneur.

## **ARTICLE 4 – DISCRETION ET CONFIDENTIALITE**

Le candidat est tenu au secret professionnel sur toutes les informations techniques financières ou organisationnelles, et documents auxquels il aurait accès dans le cadre du présent marché.

Sauf autorisation préalable écrite de l'acheteur, le candidat s'interdit de publier, communiquer ou divulguer à quiconque, et de quelque façon que ce soit, toutes informations de quelque nature qu'elles soient, reçues directement ou indirectement de l'acheteur.

Le candidat s'engage à informer son personnel, ses cotraitants et ses sous-traitants éventuels du caractère confidentiel des informations reçues et veille au respect de ladite confidentialité.

Les Centres Hospitaliers s'engagent à maintenir confidentielles les informations, signalées comme telles, reçues des candidats.

En cas de violation de cette obligation et indépendamment des sanctions pénales éventuellement encourues, le marché pourra être résilié aux torts du titulaire sans aucune possibilité de dédommagement.

Après l'exécution complète du marché, le titulaire s'engage à restituer l'ensemble des informations et documents transmis par l'acheteur ou élaborés pour les besoins du marché, et à ne conserver aucune copie des dites informations ou desdits documents.

Cette confidentialité devra être respectée conformément à la durée légale ou réglementaire relative au contenu concerné notamment par les données nominatives de santé.

### **Respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) :**

Tout contrat intégrant des données à caractère personnel (DCP) au sens du RGPD (c'est-à-dire toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable; est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un

nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale) doit intégrer des clauses contractuelles spécifiques.

Le titulaire pourra être sollicité par les établissements adhérents afin de compléter et signer un document relatif au RGPD matérialisant leur engagement.

Dans le cas de transfert de données hors UE, le titulaire s'engage à remplir et à signer à minima les clauses contractuelles types (CCT) dont le modèle est fourni par la commission européenne (version du 4 juin 2021) > [EUR-Lex - 32021D0914 - FR - EUR-Lex \(europa.eu\)](#). Le titulaire prend acte que des mesures complémentaires pourront être requises dans ce cadre afin de garantir un niveau de protection équivalent à celui prévu dans l'Espace économique européen et afin de nous assurer de l'effectivité des mesures proposées dans les CCT au regard de la législation en vigueur au niveau du pays tiers.

## **ARTICLE 5 - MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER**

**Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger les pièces constitutives du dossier de consultation sur la plate-forme de dématérialisation <https://www.marches-publics.gouv.fr>.**

Afin de pouvoir lire les documents mis à leur disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Adobe® Acrobat® (.pdf)
- Word (.docx) ou Excel (.xlsx)
- Rich Text Format (.rtf)
- Powerpoint
- et les fichiers compressés au format Zip® (.zip)

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est fortement conseillé au candidat de s'identifier en renseignant le nom de l'organisme soumissionnaire et le nom de la personne physique téléchargeant les documents, et de fournir une adresse électronique permettant d'assurer de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels précisions ou reports de délais.

Les candidats qui rencontreraient des difficultés au niveau du téléchargement auront la possibilité de demander le dossier de consultation, par mail, à l'adresse suivante :

[cellulemarches@chicas-gap.fr](mailto:cellulemarches@chicas-gap.fr)

**Aucun envoi du dossier sur simple demande téléphonique ne sera effectué. De ce fait, les candidats devront demander le dossier de consultation à la Cellule des Marchés :**

- par mail ([cellulemarches@chicas-gap.fr](mailto:cellulemarches@chicas-gap.fr)),
- ou par courrier à l'adresse suivante :

Madame la Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud  
DALPE- Cellule des marchés  
1, place Auguste Muret – B.P. 101  
05007 GAP CEDEX

à la suite de quoi, le dossier complet sera transmis par voie électronique.

## **ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

La date limite de réception des offres est fixée au **Jeudi 02 Juillet 2026 à 12h00.**

**Les offres seront obligatoirement dématérialisées** et déposées sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> :

Les soumissionnaires devront constituer leur dossier en tenant compte des indications suivantes afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée :  
Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- Adobe® Acrobat® (.pdf)
- Word (.docx) ou Excel (.xlsx)
- Rich Text Format (.rtf)
- Powerpoint.

**Attention à la forme des documents transmis électroniquement :**  
**Vous devez impérativement respecter le formalisme décrit ci-après et en annexe dans le document "mode d'emploi de dépôt des offres électroniques", page 3/3**

**En cas de format différent, le CHICAS se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat.**

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe »
- ne pas utiliser certains outils, notamment les macros
- traiter préalablement les fichiers constitutifs de sa candidature et de son offre avec un antivirus.

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des instructions d'utilisation présentes sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il est rappelé que la durée de la transmission de la réponse du soumissionnaire vers le serveur <https://www.marches-publics.gouv.fr> est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les candidats devront prévoir un délai nécessaire pour la transmission électronique.

**L'acte d'engagement et le bordereau de prix transmis par voie électronique pourront être signés au moyen d'un certificat de signature électronique** répondant aux conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'économie du 28/08/2006 (chapitre II). L'offre doit être accompagnée de ce certificat.

Les catégories de certificats de signature utilisés doivent être :

- conformes au référentiel intersectoriel de sécurité
- référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat (cf. <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>).

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré, vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1316-4 du code civil qui, entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.

En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de démontrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme ou devra renoncer à déposer son pli de façon électronique.

Toute opération effectuée sur le site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

En cas de difficultés à télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, les candidats doivent activer l'aide en ligne (icône sur la droite de l'application) et seulement en cas d'urgence et de non réponse, les joindre au 01 76 64 74 07.

### **Virus**

Tout document électronique envoyé par un candidat, dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le CHICAS, peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le CHICAS reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

### **Copie de sauvegarde**

Les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse électronique, une copie de sauvegarde sous format papier et/ou sur support physique électronique (CD, DVD, clé USB).

Cette copie, pour être recevable, devra parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres et l'enveloppe d'envoi devra comporter la mention lisible « Copie de sauvegarde » à la Cellule des Marchés du Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud.

Il est ici précisé que l'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation et qu'il appartient au candidat de décider s'il souhaite ou non utiliser cette possibilité de doubler sa transmission par voie électronique d'une transmission par voie postale. La copie de sauvegarde ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté,
- la réponse transmise par voie électronique n'a pas pu être ouverte.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le CHICAS s'il n'est pas ouvert.

Les offres sont déposées sous la seule responsabilité des candidats.

En aucun cas, la responsabilité du pouvoir adjudicateur ne peut être recherchée au cas où la plateforme de dématérialisation n'aurait pas respecté son engagement vis-à-vis de l'opérateur économique. Il appartiendra, dans le cadre du lien de droit privé qui l'unit, au candidat lésé, de se retourner contre le prestataire qui n'a pas respecté son engagement contractuel.

L'organisateur de la consultation ne peut être tenu pour responsable de la réception hors délai des candidatures et des offres.

### **L'enveloppe contient :**

#### **A) les renseignements demandés ci-dessous :**

- **La lettre de candidature** et désignation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (**DC1**) - version 2019.
- **La déclaration du candidat (DC2)** - version 2019.  
*Un exemplaire pour chaque membre en cas de groupement.*
- L'attestation d'**assurance responsabilité civile professionnelle**.
- L'**attestation sur l'honneur** à dater et signer (électroniquement ou pas).

- Le candidat établi dans un Etat membre de l'Union européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France.
- Une **délégation de pouvoir** si nécessaire ;
- L'attestation de création de l'ESAT ou de l'atelier protégé.

**Il est fortement recommandé au candidat de produire en outre :**

- les pièces mentionnées aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du travail, dont **un extrait Kbis de moins de 3 mois**. Ces pièces sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché,
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales (**attestation de régularité fiscale de moins de trois mois**) et sociales (**attestation de vigilance URSSAF en cours de validité**).

**Les offres des candidats seront obligatoirement établies en français et en euros.**

**B) les documents suivants :**

- l'annexe financière à l'acte d'engagement, datée, tamponnée et signée
- un mémoire technique sur la mise en œuvre du marché conforme aux demandes du CCP.

**En outre, il est fortement recommandé de produire l'acte d'engagement** (formulaire ATTR11 version 2019 Code de la commande publique), **pré-rempli par l'établissement**, complété, daté, tamponné et signé (si possible électroniquement - attention à la mise en page du document), accompagné d'un **relevé d'identité bancaire (RIB)**.

**Afin de permettre l'ouvertures électroniques dans la meilleure condition**, il est demandé aux candidats dans la mesure du possible, d'intituler et numéroter les fichiers composant l'offre selon les modalités suivantes :

- Désignation de la pièce\_nom société. (uniquement le nom pas « laboratoire » ou « SAS » pas de sigle etc...)

<b>NOM DOCUMENT</b>	<b>APPELATION</b>
Accord cadre	ACCORD_CADRE_nom société
Acte d'engagement - ATTR11	AE_nom société
Annexe financière	ANNEXE_FINANCIERE_nom société
Annexe financière à l'acte d'engagement	DPGF_nom société
Attestation sur l'honneur	AH_nom société
Avenant	Avenant_nom société
BPU	BPU_nom société
DPGF	DPGF_nom société
Bon de commande	BDC_nom société
Cahier des Clauses Administratives Particulières	CCAP-_nom société
Cahier Clauses Particulières	CCP_nom société

Cahier des Clauses Techniques Particulières	CCTP-_nom société
Catalogue produits	Catprod_nom société
Catalogue des besoins	CB_nom société
Fiche renseignements fournisseurs	FicheR_nom société
Fiche incident	FI_nom société
Formulaire DC1 - Lettre de candidature	DC1-_nom société
Formulaire DC2 - Déclaration du candidat	DC2_nom société
Formulaire DC4 - Déclaration de sous-traitance.	DC4_nom société
Mémoire technique	Memtech_nom société
Ordre de service	OS_nom société
Questionnaire	Q_nom société
RAO	RAO_nom société
Règlement de la Consultation	RC_nom société
RIB	RIB_nom société
RAO	RAO_nom société

**Attention à la forme des documents transmis électroniquement :**  
**les fichiers ne doivent pas être zippés**  
**ne pas faire de répertoire**  
**ne pas scanner les documents demandés à la suite les uns des autres pour ne faire qu'un seul document**  
**le nom des fichiers doit comporter au plus 25 caractères**

**En cas de format différent, le CHICAS se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat.**

Tous ces documents doivent être signés par la personne ayant le pouvoir ou ayant reçu le pouvoir (dans ce cas, joindre une attestation de délégation de pouvoir) d'engager la Société (cf. DC1) et dont le nom sera mentionné dans les différentes rubriques.

Le pouvoir adjudicateur qui retient une entreprise qui lui a caché sa situation de redressement judiciaire, peut revenir sur son choix et reprendre l'examen des offres. Une fois déposée, l'offre ne pourra être ni modifiée, ni retirée. Le candidat reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de l'offre.

## **ARTICLE 7 - JUGEMENT DES OFFRES**

L'examen des offres sera effectué dans les conditions fixées aux articles R.2152-6 et R.2152-7 du Code de la Commande Publique.

Le classement des offres conformes aura lieu sur la base de l'évaluation de l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère 1 : Proposition tarifaire	50 %
Critère 2 : Valeur technique de l'offre : appréciée en fonction du mémoire technique et conformément aux sous-critères énoncés dans le cadre de mémoire technique fourni par l'établissement	50 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## **ARTICLE 8 – MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

## **ARTICLE 9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

*Pour les renseignements d'ordre administratif :*

Maud SCHWARTZ – Juriste Cellule des Marchés  
Tél. : 04.92.40.61.56 ou 04.92.40.28.04  
E-mail : [cellulemarches@chicas-gap.fr](mailto:cellulemarches@chicas-gap.fr)

*Pour les renseignements d'ordre technique :*

Centre Hospitalier Buëch-Durance à LARAGNE  
Gaëlle DE MARCO – Responsable des Achats et de la Logistique  
Tél. : 04.92.65.51.26  
E-mail : [gaelle.demarco@chbd-laragne.fr](mailto:gaelle.demarco@chbd-laragne.fr)

Centre Hospitalier des Escartons à Briançon  
Cécile GUIGNEUX – Responsable logistique  
Tél. : 04.92.25.21.38  
E-mail : [cguigneux@ch-briancon.fr](mailto:cguigneux@ch-briancon.fr)

EHPAD Etoile des Neiges  
Cécile GUIGNEUX – Responsable logistique  
Tél. : 04.92.25.21.38  
E-mail : [cguigneux@ch-briancon.fr](mailto:cguigneux@ch-briancon.fr)

Association Les Refuge solidaires  
Cécile GUIGNEUX – Responsable logistique  
Tél. : 04.92.25.21.38  
E-mail : [cguigneux@ch-briancon.fr](mailto:cguigneux@ch-briancon.fr)

ou déposer leur demande sur la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les sociétés ayant retiré le dossier, 8 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Fait à GAP, le 01 juin 2026

Pour le GHT des Alpes du Sud :

Pour le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud et par délégation,  
Le Directeur Adjoint :



Clément GIRARD